

## 1.6 Mouvements de main-d'œuvre

En 2017, en France métropolitaine, les **Entrées** en contrat à durée déterminée (CDD) dans les établissements d'au moins dix salariés du champ privé hors agriculture représentent en moyenne 90,9 % de leur effectif salarié. Le **taux d'entrée** en CDD atteint un niveau jamais observé jusque-là : en vingt ans, il a progressé d'environ 60 points. Les entrées en CDD s'inscrivent donc dans une tendance à la hausse qui traduit, notamment, une diminution de la durée moyenne de ces contrats. Les embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) ont beaucoup moins augmenté et sont plus sensibles à la conjoncture. Pour les deux types de contrats, le taux d'entrée a été multiplié par 2,5 en vingt ans, passant de 42,1 % en 1998 à 106,1 % en 2017, essentiellement du fait d'une utilisation accrue des CDD très courts (de moins d'un mois).

La hausse du **taux de sortie**, de 40,6 % en 1998 à 104,0 % en 2017, est également due à la multiplication des CDD très courts. Sur cette période, le taux de sortie pour les CDI a stagné (16,5 % en 2017) et le taux de sortie pour fin de CDD de plus d'un mois a modérément progressé, passant de 10 % environ jusqu'en 2010 à 14,1 % en 2017. En revanche, le taux de sortie pour fin de CDD très court a fortement augmenté, passant de 14,1 % en 1998 à 71,1 % en 2017. La part des CDD très courts dans l'ensemble des CDD arrivés à terme est donc en augmentation tendancielle : de 58,0 % en 1998, elle est passée à 83,5 % en 2017.

Les ruptures de CDI sont majoritairement réalisées sous forme de démission (40 % en 2017). Depuis la reprise de l'emploi salarié observée en 2013, le taux de fin de période d'essai a augmenté (+ 0,9 point), tout comme le taux de

démission (+ 0,8 point), alors même que la rupture conventionnelle est encore dans une phase de montée en charge (introduction de la procédure en 2008 ; + 0,4 point). La baisse du taux de licenciements économiques (- 0,4 point) a limité la progression du taux de fin de CDI.

La multiplication des CDD très courts est concentrée dans le tertiaire. Dans ce secteur, pour 100 emplois salariés, 119,7 recrutements sont réalisés en CDD en 2017, contre 42,4 en 1998. En outre, la part des CDD très courts dans les CDD arrivés à terme, déjà élevée dans ce secteur, a fortement augmenté (85,0 % en 2017 contre 61,3 % en 1998). À l'inverse, les taux d'entrée en CDD dans l'industrie manufacturière et la construction sont plus stables dans le temps, ces secteurs ayant traditionnellement davantage recours à l'intérim. Ayant atteint un point bas en 2009, ils se sont redressés depuis : de 9,4 % en 2009 à 13,8 % dans l'industrie, soit un niveau équivalent au niveau avant la crise de 2008-2009, et de 8,5 % à 12,3 % dans la construction, soit un niveau semblable à celui du début des années 2000. Dans ces deux secteurs, les recrutements en CDD sont essentiellement réalisés sur des durées de plus d'un mois (environ 60 % pour l'industrie et 80 % pour la construction). Enfin, les taux d'entrée et de sortie pour les CDI sont également plus élevés dans le tertiaire (17,1 % et 18,3 % respectivement en 2017) que dans l'industrie (8,5 % et 10,3 %) et dans la construction (14,3 % et 15,7 %).

En 2017, la part de CDD très courts dans les CDD arrivés à terme est très proche dans les petits établissements (entre 10 et 49 salariés) et dans les grands établissements (plus de 50 salariés) : respectivement 83,7 % et 83,2 %. ■

### Avertissement

Depuis mi-2015, les données de mouvements de main-d'œuvre ont pour source les déclarations sociales nominatives (DSN). Les séries historiques ont été rétopolées. Les données présentées dans cette fiche ne sont donc pas comparables avec celles des publications antérieures.

### Définitions

**Entrées** : embauches en CDD et en CDI.

**CDD** (contrats à durée déterminée) : ils comprennent ici les contrats en alternance et les contrats aidés.

**Taux d'entrée, taux de sortie** : rapporte le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) sur la période au nombre moyen de salariés sur la période.

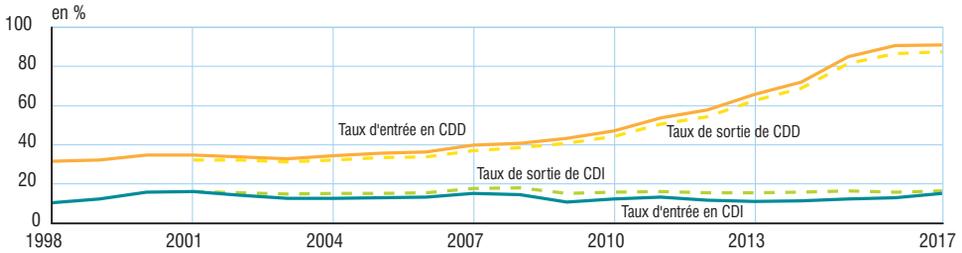
**Sorties** : fins de CDD, démissions, licenciements économiques et pour motif personnel, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite, ou autres cas.

### Pour en savoir plus

- Séries des mouvements de main-d'œuvre sur [www.dares.travail-emploi.gouv.fr](http://www.dares.travail-emploi.gouv.fr), rubrique Études et statistiques, statistiques de A à Z.

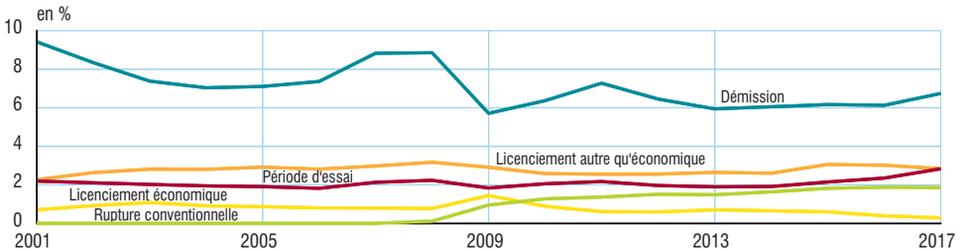
# Mouvements de main-d'œuvre 1.6

## 1. Taux d'entrée et taux de sortie en CDD et CDI de 1998 à 2017



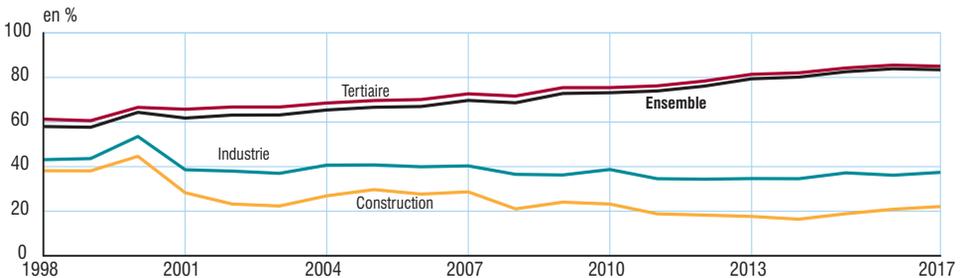
Champ : France métropolitaine, établissements de dix salariés ou plus du champ privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO. Note : les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les sorties ne peuvent être ventilées par nature de contrat qu'à partir de 2001.  
Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016.

## 2. Taux de sortie en CDI selon les principaux motifs de rupture de 2001 à 2017



Champ : France métropolitaine, établissements de dix salariés ou plus du champ privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO. Note : les sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise, et ne peuvent être ventilées par nature de contrat qu'à partir de 2001.  
Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016.

## 3. Part de contrats très courts dans les CDD arrivés à terme de 1998 à 2017



Champ : France métropolitaine, établissements de dix salariés ou plus du champ privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO. Note : les sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les contrats très courts correspondent aux contrats de moins d'un mois.  
Source : Dares, MMO, données rétropolées avant 2016.

## 4. Mouvements de main-d'œuvre selon les caractéristiques des établissements en 2017

	Taux d'entrée			Taux de sortie			Part de CDD très courts (b)/(a)		
	Ensemble	CDD	CDI	Ensemble	CDI	Fin anticipée de CDD		CDD arrivés à terme (a)	dont CDD très courts (b)
<b>Ensemble</b>	<b>106,1</b>	<b>90,9</b>	<b>15,2</b>	<b>104,0</b>	<b>16,5</b>	<b>2,4</b>	<b>85,2</b>	<b>71,1</b>	<b>83,5</b>
10 à 49 salariés	120,8	101,9	19,0	118,6	20,6	3,0	95,0	79,6	83,7
50 salariés ou plus	96,7	84,0	12,8	94,8	13,9	2,0	79,0	65,7	83,2
<b>Par secteur</b>									
Industrie	22,3	13,8	8,5	21,9	10,3	1,2	10,4	3,9	37,4
Construction	26,6	12,3	14,3	25,2	15,7	1,6	7,8	1,7	22,1
Tertiaire	136,9	119,7	17,1	134,3	18,3	2,7	113,2	96,3	85,0

Champ : France métropolitaine, établissements de dix salariés ou plus du champ privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO. Note : les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi, compte tenu de la complexité à prendre en compte la démographie des entreprises ; elle n'est donc pas commentée dans cette fiche.  
Source : Dares, MMO.